L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 JUIN 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 2 mai 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées,

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE,

tous les jours (excepté les dimanches et le mercredis) après le train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M., si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 7 h. P. M.

Prix, chaque traversée, $1.

Prix, les jours d'excursion, aller et retour, $1

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Canal.

W. G. COYLE & CIE, Agent
Ne 47 rue Carondelet.

avril—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 17 juin
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 24 juin
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 1er juillet

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..............$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..............$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

HUDSON..............Mercredi, 21 juin.
LOUISIANA..............Mercredi, 28 juin.
NEW ORLEANS..............Mercredi, 5 juillet

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaisons un Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Ces steamers font connexion à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41

4 mai—1 an

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières

publiées pendant la semaine

dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

CHEMINS DE FER.

Route Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans		Arrivée à la N-Orléans	
San Antonio Express..	5.20 p m	San Antonio Express..	7.05 p m
California Express, daily	9:30 a m	California Express, daily	10:55 pm

Pullman sleepers entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers de la Nouvelle-Orléans à San Antonio and New Orleans à Galveston sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux aux St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Departs
8	Ex. Rapid.7:35 a.m.	6	Mal. Rap. 7:45 a.m.
7	Acco. côte.8:00 a.m.	4	Exp. Rap.10:55 a.m.
1	Exp. Lim..4:45 p.m.	3	Acco. côte.3:45 p.m.
5	Mal. Rap.7:15 p.m.	2	Exp. Lim. 7:50 p.m.
	Excur. dim...9:40 p.m.		Excur. dim...7:55 a.m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.

5 mars—au 31 déc

ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8:30 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 9:40 p. m.	No 4, Chicago Lim., 12 01 A. m.
No 25, Malle locale et Express, 6:55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.
Dim. Ex....8:30 p. m	Dim. Ex....7:35 a. m

Une ligne de Palais-Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4, Vestibule Chicago, limited, quotidien. Durée, 39 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St-Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.

1er mars—

Q C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	7:50 p m.	12:15 a m.
Arrive à Meridian...	2:00 a m.	6:50 p.m.
Arrive à Birmingham	6:40 a.m.	12:45 a.m.
Arrive à Chattanooga	11:00 a.m.	6:00 a.m.
Arrive à Burgin......	7:55 p.m.	4:00 p.m.
Arrive à Lexington..	8:05 p.m.	4:15 p.m.
Arrive à Cincinnati..	10:40 p.m.	7:20 p.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs-vestibules de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans pareil pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Chicago.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent New Orleans.

2 mars—

Compagnie du Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley.

Service en vigueur le 11 Déc. 1892.

Les trains partent de la gare à passagers du Illinois Central, au coin de l'avenue Howard et de la rue des Remparts.

Train rapide de Kansas City et de Memphis.	Départs. 5 P. M.	Arrivées. 8:35 A. M.
Vicksburg&Natchez ex	8:10 A.M.	5:35 P. M.
Baton Rouge agrément	3:40 P.M.	10:00 A. M.
Dim. Ex.	7:30 A.M.	8:25 P. M.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Pullman's Buffets et Dortoirs jusqu'à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite allant à Kansas City, Omaha, Denver et tous les points de l'Ouest.

La ligne courte allant aux Sources Chaudes (Hot Springs) et à tous les points de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets de permutation, livrets de millage, taux d'occasions (party rates) et excursions de fin de semaine.

Billets d'excursion d'été en vente pour la saison.

Bureau pour la vente des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN,
Asst Agent Général du Dépt des Passagers.

1er mars—

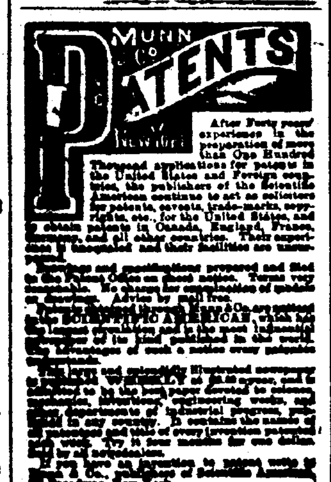

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed. [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer...	7,088 33	$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations..	$92,180 91	
Réassurances.....	48,573 97	$130,733 88
Primes nettes		441,568 69
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 32
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,928 55	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc.	51,968 91	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,766 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 90
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent)	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	26,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
20 actions de la N.O. Warehouse Co	565 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 18 janvier 1893.

(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.

Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	$4,850 20	
Total		$256,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 19	
Moins salaires et dépenses générales	12,897 96	13,186 23
Fonds de surplus, 1891		21,480 82
Total		$290,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,019 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,320 69	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 93
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,278 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$97 66
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,300 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	64,514 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,924 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,278 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,924 67

Cet exposé est une copie fidèle et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELBCH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
F. W. DIELMANN, EMIL WEBER.
A. THIESEN

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 15 juin 1893.

COMPTOIR D'ECHANGE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$6,892,092 00	$730,280 00
Même temps la semaine dernière	7,079,649 00	$64,217 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnoles, $4 70, or léger américain, 97 à 97¼; argent mutilé américain 73 à 75 par oz; dollars mexicains, 63¼ à 65½; sols péruviens, 60 à 61; pesos chiliens, 60 à 61; argent anglais, par £, $4 60 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18¼ à 19 ½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande est assez bonne et le montant considérable, et les taux sont un peu plus faciles.

Papier exceptionnel	7 à 8
do AI	7 à 8
Prêts sur garanties collatérales	7 à —
Time do do	7 à 8
Papier hypothécaire	7 à 8

New-York—Taux de l'argent—Fermé à 10

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2 0/0; consols 99 ex int. pour l'argent, 99 1/16 ex int. pour l'escompte; U. S. 4's —.

Paris—Rentes—99 75

Argent en lingots (par oz fin) — Londres 38⅛, New York 83¼ à 83½; Nlle-Orléans 82.

CHANGE.

REICHSMARKS—94 7/16

Le STERLING est irrégulier.

Commercial (60 jours)	483¼ à 484
Traites de banques (60 jours)	486

Les FRANCS sont irréguliers.

Francs de commerce (60 jours)	5.20⅝
Traites de banques (60 jours)	5.16¼

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable.

Traites de commerce 75c. de prime.

Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant de 11 A. M.

$8,000 New Consols	94½
$7,000....do	94⅝
25 actions N O Brewin	78

Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.

$3,000 Morgan's L. and T RR. 7s	125½
$1,000....do	125¼

Appel de 2 P. M.

$1,600 Atchafalaya Levee Bds	90
$5,000 New Consols	94
$5,000....do	93⅞
$50,000....do......[Buyer 90 à int]	94¼

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
American National	100	....	....
Bank of Commerce	10	16	16½
Canal & Banking Co	100	....	....
Citizens'	100	65	69
N. O. Co-operative B'k'g As	25	21	24
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	285	320
Hibernia National	100	....	245
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	107	109
N. O. National	100	730	....
People's	50	100	....
State National	100	....	155
Traders'	100	....	....
Union National	100	125	....
Whitney National	100	300	400
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	....	....
Firemen's	50	....	14½
Germania Ins. Co	100	90	95
Hibernia Ins	100	67	78
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	74	85
Merchants' Ins. Co	100	....	....
Mechanics' and Traders	100	106	109
New Orleans Ins. Ass	20	18	22
Sun Mutual Ins	100	110	125
Southern Ins. Co	100	....	95
Teutonia	100	123	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton......Ex	100	121	....
Crescent City	100	99	100½
Canal and Claiborne	40	40	....
New Orleans City	100	120	....
Orleans	50	63½	....
St-Charles Street	50	....	63½
Privilege on Carrollton RR	....	....	....
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	43	....
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	76	86
Consumers' Ice Co	100	20	....
Louisiana Ice Man. Co	50	....	....
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
M. L. & B. Ass	....	....	....
N. O. Gas Light Co	100	111½	112½
N. O. Waterworks Co	100	100½	116
N. O. Brewing Ass	100	78	81
Jackson Brewing Co	100	....	105
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Sugar Shed Co	50	....	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
St. Martin's Oil Works	....	....	....
S'dard F'ces Ex.Co.of Chicago	10	1½	2
Jockey Club	100	....	....
Comb. T. Stand	....	....	....
Edison Elec. Co	....	....	....
Tahoma Ferment Co	....	....	....
Rosetta Gravel	100	....	....
Varie. Theatre	....	....	....
Graham P. S. Co	10	....	....
Cherokee Iron Man'f'g Co	....	....	....
Stafford Mineral Spring	....	....	....
C. C. Furniture Co	....	....	....
Independent Oil Works	....	....	....
Pelican Insurance	....	....	....
Jackson Coal & Coke Co	....	....	....
Louisiana Furniture Co	....	....	....
Southern Athletic Club	....	....	....
Young Men's Ath. Club	....	....	....
N. O. & North Eastern RR	....	....	....
Independ. Cotton Oil Bonds	....	....	....
Amer. Cott. Oil Deb	....	....	....
Washington Artillery bonds	....	....	....
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0|0)	....	....	....
Bons d'Etat.			
New Consols	....	93⅞	94
Constitutional Bds	....	....	....
Levee &c.			
Atchafalaya Levee Bds	....	91	95
Bossier Lev. Bds	....	85	90
Caddo Levee Bonds	....	85	90
5th District Levee Bds	....	97½	....
Lafourche Lev. Bds	....	99⅛	101½
Lake Borgne Lev. Bds	....	....	....
Pontchartrain L. B. 10 yrs	....	89	91
Pontchartrain L. B. 15 yrs	....	90	92
Pontchartrain L. B. 20 yrs	....	90	92½
Red River Atch. & B. B. Bds	....	87	92
Tensas Basin Bonds	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	....	164	165
Premium drawn number	....	....	....
City 4's	....	....	....
Privilege on Premiums	....	....	....
Extended Consol	....	103½	....
Extended 6's, Consol. Crescent	....	103½	104
Extended 6's	....	103	103½
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Produce Exchange Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb	....	....	....
Sugar Exchange	....	....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort	....	....	....
O. St. L. & N. O. R. R. Co	....	....	....
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	....	....	....
Jackson Brewery 2d Mort. Bds	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	....	....
Morgan's L. and T. R. R. 6's	....	....	....
Tex. & Pac. RR. 1st gold mort	....	....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	....	....
St-Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st	....	....	....
Crescent City RR. new	....	....	120
N. O. City Railroad Co. mort	....	....	....
St-Charles St. RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort	....	....	....
Carrollton 2nds 10 yrs	....	....	....
Carrollton 13 yrs	....	....	....
Carrollton 14 yrs	....	....	....
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	....	....
N. O. Brewing Ass'n bonds	....	102½	122
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
Ed. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
Ed. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Cherokee mort. Bonds	....	....	....
Tyrian Land Company bonds	....	....	....
Wilson Bonds	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	27	....
Police certificates	....	....	....
School certificates	....	....	....
City scrip, old	....	....	....
City scrip, new	....	....	....
Jan. int. cert. on State consols	....	....	....
Certificats émis en vertu de l'acte 98 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	....	....
Unpaid State coup. prior to No 12	....	82	....
State school warrants	....	....	....
Preferred Mexican	....	....	....

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,200 balles et 306 à arriver. Le marché est ferme.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	6¼	nom	6 3/16	nom
Ordinary	6⅞	"	6 11/16	"
Good Ordinary	7¼	"	7 3/16	"
Low Middling	7 9/16	"	7½	"
Middling	7⅞		7 12/16	
Good Middling	8⅝		8 3/16	
Middling Fair	8 11/16		8 9/16	
Fair	9 13/16	nom	9 11/16	nom

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 8,13 à 8,14; février 8,19 à 8,21; mars — à —; avril — à —; mai — à —; juin 7,78 à 7,80; juillet 7,79 à 7,80; août 7,78 à 7,79; septembre 7,79 à 7,80; octobre 7,85 à 7,86; novembre 7,91 à 7,92; décembre 7,97 à 7,98.

Les ventes comprennent 43,900 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 7 9/16; à Mobile 7 11/16; à Savannah 7⅝; à Charleston 7⅝; à Wilmington à 7⅝, à Norfolk 7⅝; à Baltimore 8; à Boston 8; à Philadelphie 8; à Memphis 7 15/16; à Augusta 7⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes: Middling Gulf 8 5/16.

FUTURS.

Faciles.

Janvier 8,36 à 8,37; février 8,42 à 8,43; mars — à —; avril — à —; mai — à —; juin 7,86 à 7 88; juillet 7,93 à 7,94; août 8,02 à 8,03; septembre 8,09 à 8,10; octobre 8,17 à —; novembre 8,23 à 8,24; décembre 8,31 à 8,34

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,544,536 balles; même temps l'année dernière, 2,454,991 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,917,199 balles; même temps l'année dernière, 6,958,236 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,224,534 balles; même temps l'année dernière, 2,069,844 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,077,702 balles: même temps l'année dernière, 5,590,139 balles

STOCKS — A la Nouvelle-Orléans, 109,599 balles; même temps l'année dernière, 134,977 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 423,585 balles; même temps, l'année dernière, 564,235 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes—4 9/16 pour le Middling Américain.

FUTURS.

A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes—98½fr. pour l'Ordinaire (sur place), 56½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 54 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Faciles.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing ⅛ à ¼c plus élevé par livre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Pas d'offres.

Choice	—à —
Strictly prime	—à —
Prime	—à —
Fully Fair	—à —
Good fair	4 3/16 à —
Fair	4 3/16 à —
Good common	—à —
Common	—à —
Inferior	—à —

CENTRIFUGAL—Fort, bonne demande.

Plantation granulated	—à —
Off granulated	—à —
Choice white	—à —
Off white	—à —
Gray off white	—à —
Fancy yellow	—à —
Choice yellow	—à —
Prime yellow	—à 4 9/16
Off yellow	4 3/16 à 4¼
Seconds	3 1/16 à 4¼
Refining Grades	[illegible]

MELASSE—OPEN KETTLE—Nominal.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

CENTRIFUGAL—Calme.

Fancy	Nominal
Choice	Nominal
Strictly prime	Nominal
Good prime	Nominal
Prime	Nominal
Good fair	Nominal
Fair	Nominal
Good common	Nominal
Common	Nominal
Inferior	Nominal

RIZ.

[A la Bourse.]

RIZ ROALS—Calme.

Head	—à 4¼
Prime	—à —
Good	3⅛ à 3¼
Fair	2¾ à 3
Ordinary	2¼ à 2⅝
Common	1⅞ à 2
No 2	1¼ à 1½

RIZ BRUT—Bien calme.

Cotes du riz brut: $1 25 à 2 25.

RIZ POLI—$15 00 à —.

SON—$8 50 à 9 50.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse: FARINE—Stable. Patents $3 60 à 3 65; extra fancy $3 25 à 3 30 par baril.

FARINE DE MAIS—$2 20 à 2 25.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:

CREAM MEAL —Choice $2 70 à —.

GRITS—$2 85 à 2 90.

HOMINY—$3 00 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$4 25.

OAT MEAL—$6 50 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 54 à 55 pour le blanc, — à 52 pour le mêlé et 5d à 52 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 38 à 39; No 1 — à 40; Red Rust Proof Oats 37 à 38.

SON—80 à 85c.

FOIN—Prime $15 50 à 16 50; Choice $17 00 à 18 00.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$21 25 à —.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 10¼ à 10½, short rib sides 10¾ à —; short clear sides 10¾ à —.

BACON—Epaules nominales: short rib sides 11¼ à —; long clear sides 11½ à —; short clear sides 11½ à —.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 8¼ à —; prime steam 11 à 11⅛.

JAMBON—14 à 14½.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros. Les prix de détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE RIO — Prime 20, good 19⅝; fair 19¼; ordinary 17¼; common 16c. la livre.

CAFE MEXICAIN — Prime 20; good 19½; fair 19; low fair 18½.

BEURRE—Western Creamery—Extra 22 à —; extra firsts 21 à —c.; firsts 20 à —c.; Western Daily — Extra 19 à —; extra firsts 18 à —; firsts 17 à —. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE—New York creams 12½ à —; twins, full cream, 10, Young America's, full cream, à 10½; singles 12¼. Jobbing un peu plus élevé.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 95c.; City Crushed 85c.; Rock Salt 8c. la livre; Pocket Salt 1¼ à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $15 00 par ton.

Farine de graine de coton au dépôt $23 00 à 22 50 par short ton, pour l'exportation $24 00 à 24 50 f. o. b. par long ton.

Huile de graine de coton en gros ou pour l'expédition — Prime crude 33 à 34c., refined jobbing 38c.

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

Secondes — 2¼-pound à 5⅜c. par yard, Standard 2c., 1¾-pound 4¾c. Western 1¾-pound 5⅛c. par yard, 2-pound 5⅛c., 1½-pound 4¼c.

Twine—Jute 7¼ à 7⅞ la livre; Hemp 12⅛.

COTTON TIES—Arrow 95c à — le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et ¼ à ½c. de plus par livre.

Pommes, nominales par baril; sèches, par livre, choix à fancy, 5 à 9. Amandes, par livre, 19c. Bananes, par régime, $1 75 à $2 25. Noix du Brésil, par livre, — à 11c. Citrons, par livre, 18 à 20c. Cranberries, par baril, $10 00. Currents, par livre 6 à 7c. Marrons, par livre, 8 à 9c. Coco, par 1000, $29 00 à 30 00; cocos packed, 3¼ à 3½c. pièce. Dates, par livre, 5 à 6c. Fraises 4 à 7c. Prunes $1 25 à 1 50. Pêches 50c à $1 00 par boîte de 1/3 de boisseau. Figues, par livre, 12 à 13c. Filberts, par livre, 12c. Raisins de l'Ouest, par 10-lb paniers, 35c. à $1. Limons, par boîte, $3 50 à 3 75. Oranges de la Floride $3 00 à 3 25 par boîte; Messine et Palerme, $3 00 à 4 00 par boîte. Pistaches, par livre, 6 à 8½c. Pacanes de la Louisiane à 20c. Ananas, par douzaine, $1 50 à 3 00. Pruneaux, par lb. 12 à 14c. Raisins, par boîte, Californie, $3 00 à 3 50. Noix, par lb, 13 à 15c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

NOUVELLES PATATES—De la Louisiane $1 50 à 1 75.

POMMES DE TERRE — De l'Ouest $2 50 à 2 75 par baril.

PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $2 00 à 2 25.

YAMS—$2 50 à 2 75.

SQUASH—50 à 75c. le baril.

OIGNONS—De l'Ouest nom.; de la Louisiane $3 25 à 3 50

AIL—Italien 25 à 30c.; de la Louisiane 25 à 65c. par macorne.

CHOUX—Home Grown $1 75 à 2 00 par crate.

CHOUCROUTE—De la Louisiane $12 00 à —.

HARICOTS—Choice Northern med. 2⅜ à 4 c.; Northern red kidney choice 5⅛; white kidney 5¼; pois verts 2⅜.

COW PEAS—Par boisseau Clay $1 00 à —; Mixed 90 à 95c.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 1 à 2c. de plus par douzaine d'oeufs.

Grosses volailles de l'Ouest $3 50 à 3 75 la douzaine; poulets $1 50 à 2 00; canards $3 00 à 3 50; oies $3 00 à 4 00; dindes nominales.

Grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $1 00 à 2 50; canards $2 50 à 3 00; oies nominales; dindes $3 00 à 3 25.

OEUFS — Ceux de l'Ouest 10 à 10½; ceux de la Louisiane 10½ à 11

SUIF—4⅛c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 23 à 24c. la livre.

LAINE—Burry 9 à 12c. la livre; Louisiane clear, coupe de printemps 13 à 14c.; clear lake 16 à 17c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessous 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c.; kips 14 à 20 livres 4c.; peaux de veau 25c. pièce, grub selection 3c.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted No 1 5c.; No 2 2c. dry flint 5⅛; dry salted 4c. la livre.

PELLETERIE—Otter 50c. à $6 00; castor 5 à 75c. pièce; raccoons 5 à 40c.

PEAUX—Chevreuil 22c. la livre; mouton 10 à 20c. pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1 à 1½c.; noire 2¾ à 3½c.

CORNES—Cornes de boeufs, prime, — à — pièce; cornes de vaches — à 5c

MARCHANDISES DIVERSES.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à 50c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $4 50 à 5 00, Résine — A B C D E $1 05; F $1 10; G $1 25; H $1 80; I $2 35 à 2 50; K $2 25; M $3 25; N $3 75; W G $4 00; W W $4 25. Essence de térébenthine 26⅜. Jobbing 2c. de plus le gallon.

TONNELLERIE — Barils de mélasse à $1 20; demi-barils de mélasse 75c.; kegs 65c.; boucauts de sucre —; barils de sucre 37 à 39c.; barils de riz 27 à 29c. Cypress bois staves $14 50 à 15 00 par 1000; bois poles $17 00 par 1000; bois poles — par 1000. Jobbing plus élevé.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 22 à 25c le baril; famille 50c. le baril; $5 00 le tonneau, embarcation $9 00 à 9 50 le ton.; bateaux à vapeur, steamers $5 00 à 5 50 la tonne.

ALABAMA—Par baril Corona 45c., Corona nut coal 25c., split coal 30c.; nut split coal 40c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 00 à 3 25 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	2....à	2 15
Brandies, du pays, le gallon	1 50 à	2 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25 à	3 50
Pommes, le gallon	2 25 à	3 50
Cognac Importé, 1882, le gallon	....à	5 25
1878	....à	6 00
1875	....à	7 00
1870	....à	7 50
1865	....à	9 00
1860	....à	10 00
1848	....à	13 00
Otard, Dupuy & Co. Cognac		
1882	....à	6 00
1870	....à	7 50
1860	....à	9 00
1848	....à	10 75
J. F. Clavoric & Co. Cognac		
1882	....à	5 50
1875	....à	6 50
1865	....à	9 50
1858	....à	14 50
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0|0 de preuve, par gallon	....à	1 20
Ouest	1 15 à	1 20
Bourbon	1 50 à	4 00
Seigle	1 50 à	4 00
Ecosse, importé	4 50 à	5 50
Irlande, importé	4 50 à	5 50
Duffy's malt whisky, par gallon	....à	[illegible]
Duffy's malt whisky, par caisse	....à	[illegible]
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 50
Hollande, par gallon	2 50 à	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 00 à	3 75
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	9 50 à	10 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par caisse	7 00 à	8 00
David McArthur & Co.'s Old Tom Gin, par gallon	2 50 à	3 50
Holland, par caisse	8 50 à	9 00
Vins Rouges — Claret ordinaire le gallon	2 75 à	2 50
Importé Médoc, la caisse	....à	6 00
St-Julien, la caisse	....à	6 50
Vertheuil Médoc, la caisse	....à	6 50
Margaux, la caisse	....à	7 50
Château Difflon, la caisse	....à	8 00
Château Duplessy, la caisse	....à	8 50
Pontet Canet, la caisse	....à	9 00
Larose, la caisse	....à	10 00
Léoville, la caisse	....à	11 00
Château Haut Brion, la caisse	....à	12 00
Château Lafitte, la caisse	....à	15 00
California Claret, la gallon	....à	1 00
Californie Zinfandel, la gallon	....à	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	67 50 à	70 00
Vin de famille, la barrique	85 00 à	90 00
Richebon, la barrique	....à	110 00
Blanquefort, la barrique	....à	115 00
St-Estèphe, 1887, la barrique	....à	120 00
Château Dillon, la barrique	....à	125 00
Château Diston, J. Fress & Co., la barrique	65 00 à	75 00
Château de Portels, J. Fress & Co., la barrique	90 00 à	110 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	....à	[illegible]
Ordinaire, la caisse	3 75 à	3 50
Importé Graves, la caisse	....à	5 00
Importé Sauternes, la caisse	....à	5 50
Importé Haut Sauternes, la caisse	....à	8 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	....à	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	....à	11 00
Imp. Chât. Suduiraut, la caisse	....à	12 00
Imp. Château Rauzan, la caisse	....à	14 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	....à	16 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00 à	80 00
Importé fin, la barrique	100 00 à	200 00
Vins de plus par caisse		
Ordinaire, la caisse	3 50 à	3 50
Madère, la caisse	4 50 à	5 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Madère, genuine tins, le gallon	3 50 à	5 00
Muscat, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	20 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00 à	25 00
Champagne — Roederer carte blanche, quarts, la douzaine	....à	30 50
G. H. Mumm & Co's Dry Verzenay	....à	27 50
Extra Dry	....à	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry	....à	29 50
Delbeck & Co.'s Dalmatica, qts	....à	29 50
D. E. Pol & Co.'s. quarts	....à	26 00
Perrier-Jouet — Réserve Royal, quarts	....à	35 00
Perrier-Jouet—Special, quarts	....à	32 50
Moet & Chandon, white seal, qts	....à	29 50
Bouche, extra Sec. quarts	....à	29 50
Bouche, Sec. quarts	....à	29 50
Bouche Riche, quarts	....à	29 50
Bundy Sec	....à	31 00
Veuve Clicquot	....à	31 75
Louis Roederer, quarts	....à	32 00

Vieux Clicquot, Ale et Porter:

[illegible]	30 00 à	....
[illegible]	31 00	....
Bass Bros. la douzaine	....à	1 75
Burke, E. J., la douzaine	....à	1 75

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, par 1,000 feet—		
Timber No 1, 10c par linear foo	10 à	15
Scantling No 1	12 00 à	....
No 2	10 00 à	....
1x12 boards clear	14 00 à	....
1x12 log through	11 00 à	....
1x12 merchantable	10 00 à	....
1x12	8 00 à	....
Weather boards, stock, 1¼x6 and 7	15 00 à	....
Ceiling, stock, 1in	7 00 à	....
Yellow pine, dressed—		
Flooring, 1¼x3¼, clear	25 00 à	....
1¼x3½ and 5¼, clear face	18 00 à	....
Weather boards, No 1	13 00 à	14 00
Ceiling, clear face	15 00 à	16 00
Cypress—		
Rough boards, choice and prime	20 00 à	22 50
Merchantable	15 00 à	16 00
Box	10 00 à	12 00
Mahogany timber, par ton	50 00 à	60 00
& cedar timber, par ton	50 00 à	75 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.		
Oak lumber, par 1000	27 50 à	30 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	1 50 à	3 50
Laths, par 1000	1 75 à	2 00
Alabama lime	90 à	1 00
Cement, domestic	1 50 à	1 75
Cement, imported	2 40 à	3 00
Slate	5 00 à	7 50
Brick, Lake and I. C. R. R.	9 50 à	10 00
Brick, paving	11 00 à	12 00
Brick, ordinary	7 50 à	8 00
Sand	20 à	25
Shells, small	....à	35
Plaster, calcined	1 35 à	....
Fire brick, American, par 1000	25 00 à	....
Fire brick, English, par 1000	27 50 à	....
Shells, large	1 30 à	1 50
Fire clay, par barrel	1 65 à	....
Lake fire clay	50 à	....
Sewer pipe, par foot	15 à	25
Chimney flue linings, par foot	15 à	30

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut here," par doz	6 75 à	7 00
Crescent, par doz	5 75 à	6 25
Diamond axle grease, en boîtes, par gr	5 00 à	5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 50 à	18 00
Trace chains, la paire	25 à	75
Ox chains, ⅜, 5-16 et ⅜, par livre	5½ à	7
Hoes A. B. & Co, H. B. No 2-0		
65, par doz	3 25 à	5 00
A. B. & Co, A. B, No 2-0 93, par doz	3 50 à	5 00
Lyndon B.C. No 4-0 93, par doz	3 65 à	5 00
Baldwin cat 4-0 1, par doz	3 00 à	5 00
West Le Dow cultivator, W-leg by dices, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha		1 25
Brent Le Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		24 00
Columbia cultivator, chacun		30 00
Brown riding cultivator, chacun		26 00
Brown walking cultivator, chacun		20 00
Meeker rotary harrows, Nos 192.17	50 à	25 00
Geddes' hinge harrows, 14 à 20 teeth	7 50 à	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		2 75
Expanding harrows, 11-teeth, chac		2 75
Deere's stalk cutter, No 1		30 00
Deere's stalk cutter, No 2		27 25
Le Dow disc harrows		25 00
Deere disc harrows, No 1		30 00
Deere disc harrows, No 4		30 00
Hollow ware, skillets and lids		2⅞
Anvils	10 à	12
Bar iron, basis, per cwt		1 85
Steel nails, 50 à 60 basis, keg		1 55
Wire nails, 50 à 60 basis, keg		2 00
I cut here plows, pony x pa. list	$6 75, less 35 per cent	
I cut here plows, A-O x pa. list	$6 75, less 35 per cent	
I cut here plows, B-O x pa. list	$7 50, less 35 per cent	
I cut here plows, C-O x pa. list	$10 40, less 35 per cent	
I cut here plows, D-O x pa. list	$11 40, less 35 per cent	
John Deere Plows—		
A. B. & Co. steel plows, pony x pa, chacun		2 75
A. B. & Co. steel plows, A-O x pa, chacun		3 25
A. B. & Co. steel plows, B-O x pa, chacun		4 00
A. B. & Co. steel plows, C-O x pa, chacun		4 50
A. B. & Co. cant plows, ⅛-3-E pony x pa, chacun		1 85
Tenne Hamper series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pine Bottom series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.		
Cassia series, steel beams, 25 per cent from list.		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller.		16 50
Roller, for same, net	1 00 à	....
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks, double		1 75
Furrows, par double stocks		1 75
Rope, sisal, ½-inch and over, basis		8¼
Rope, manila, ½-inch and over, basis		9½
Rope, cotton, 5-16 and ¾-inch, basis		18
Spades—Ames', A. B. & Co., chacun	5 50 à	10 50
Shovels—Ames', A. B. & Co., chacun	5 50 à	10 50
Barb wire, galvanized, per cwt	....à	3 00
Dray coat, lower, par bag		1 50
Drag coat, upper, par bag		1 50
Dupont powder, small lots		1 75
Cane knives, par doz		3 50
Wheel barrows, par doz	15 00 à	21 00
Rust coal harrows, chacun	5 50 à	6 00
Allen c. c. manl distributer		15 00
Clark's c. c. seed distributer		13 50
Buck One Stevens, less 50 per cent off list.		
Garland stoves, less 50 per cent off list.		
Pennant stoves, less 50 per cent off list.		
Challenge Ice chests and Challenge refrigerators less 35 per cent off list.		

MARCHE AUX BESTIAUX.

Boeufs — Gras, par livre			
gross	3	à	3¼
Commun to fair	2½	à	3
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	2½	à	3
Vaches laitières et vieilles, par tête	20 00	à	12 00
Veaux—1re qualité, par tête	7 00	à	9 00
2me qualité	5 00	à	7 00
Veaux de choix	5 00	à	7 00
Commun à moyen	3 00	à	5 00
Porcs—Good fat Western, par livre gross	4¾	à	5
Fair Cornfeds	4	à	5
Moutons—Choice, par tête	2 00	à	3 00
Fair, par tête	1 00	à	2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00	à	40 00
2me qualité, par tête	20 00	à	25 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 20 à 120
Bons chevaux de trait	125 à 150
Chevaux de selle et de voiture	225 à 400
Mulets pour habitations sucrières	150 à 200
Mulets, qualité moyenne	140 à 160
Mulets pour coton	100 à 125
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	225 à 250

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la Pelican Insurance Company, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,671 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par M. J. Schwartz, Geo. Wiedmann et Geo. W. Young, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

15 juin—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,374, Division E. — Léon Joseph vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Joseph soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théo. Buisson, Esq., notaire, à son bureau No 9 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 28me jour de juin 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juin 1893.

Signé GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
14 juin—14 19 23

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA,
State of Louisiana,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to-wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation, shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers of New Orleans as above. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the consent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organisation have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any farther liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Lanatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:

JOS. HERNANDEZ
and others.
H. P. LANATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.

Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30j

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 166 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

5 nov—

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QU'ELLE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu des malades à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions, autant dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires, qu'ils se débarrassent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de désinfection d'une maladie infectieuse à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des dentelles, velours et autres articles de toilette délicats, car ils auraient à courir les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, et c'est possible, loin du rivage, et ne permettre à leur équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se peut, être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et à nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions quant à leur application en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de cale et faire nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout éviter toute détention à la Station de Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les devoirs nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention, etc

20 avril—3f

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
WITH THROUGH SLEEPING CARS
11 HOURS TO BIRMINGHAM

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle du District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

FEUILLETON.

No 29 — Commencé le 11 mai.

CENDRILLON

GRAND ROMAN INÉDIT

—PAR—

ÉMILE RICHEBOURG.

DEUXIÈME PARTIE.

MARIE-MADELEINE.

XII

LES PORTRAITS.

(Suite.)

M. de Marpoix ayant aperçu la jupe de cotonnade à raies rouges sous laquelle passaient les bas bleus de la paysanne, appela:

—Hé, la mère!

Fanchette se retourna vivement, montrant sa bonne figure étonnée.

—Vous demandez quelqu'un, monsieur? fit-elle.

—Je désire voir Jérôme Anglade.

—M. Anglade n'est pas chez lui en ce moment, mais il n'est pas loin; vous pouvez tout de même entrer et vous asseoir, monsieur.

Et elle ouvrit au marquis la porte de la maison.

—Très bien, dit M. de Marpoix, mais ayez l'obligeance d'aller tout de suite chercher M. Jérôme Anglade, car je n'ai pas grand temps à lui donner et j'ai beaucoup de choses à lui dire.

—Oh! il n'est pas loin, répéta Fanchette; le cher homme ne trouve plus guère de plaisir maintenant qu'à aller fumer sa pipe dans le jardin, tout en cassant les branches mortes et en arrachant la mauvaise herbe.

Je vas aller lui dire que vous êtes là; seulement, monsieur, je ne sais pas qui vous êtes.

—Vous lui direz que c'est.... Au fait, non, dites-lui simplement que c'est quelqu'un qui le demande.

Fanchette se hâta de courir au jardin, tout en se disant:

—Oh! oh! ça m'a l'air d'un ancien de l'armée, celui-là, une grosse légume, comme on dit.

Enchanté de la surprise qu'il allait faire à son ancien sergent, le marquis se frottait les mains.

Dans le jardin, Fanchette criait:

—Hé, père Jérôme, y a quelqu'un qui vous demande; c'est un monsieur qui est pressé, y paraît, venez vite.

Du fond du jardin, le vieillard répondit:

—Me voilà, me voilà!

Fanchette était fort intriguée par cette visite inattendue, d'autant plus que le grand air du marquis l'avait frappée et mise tout en émoi.

Aussi, crut-elle devoir prévenir l'ancien forestier en lui donnant quelques indications sur le visiteur.

—C'est très bien, fit le père Anglade, mais qu'est-ce qu'il me veut, ce monsieur?

—Je n'en sais rien; il vous le dira.

—Comment se nomme-t-il?

—Il ne m'a point dit son nom.

—Un monsieur âgé, décoré, murmura Jérôme.

—Un beau vieillard, père Jérôme, et comme qui dirait un ancien militaire.

—Enfin, nous allons voir.

—Ainsi vous ne vous doutez pas qui ce peut-être?

—Pas du tout.

Et Jérôme Anglade s'appuya sur l'épaule de Fanchette pour descendre les quelques marches du jardin.

Comme il traversait la petite cour, le marquis parut sur le seuil de la porte:

Anglade leva les yeux sur le visiteur, qu'il ne reconnut pas; il se découvrit et s'avança le chapeau à la main.

Mais le marquis se précipita à sa rencontre, la main tendue, et, rapidement, l'entraîna dans la maison.

Alors, avec émotion:

—Enfin, dit-il, je te revois donc, mon vieux camarade!

—Mais, monsieur, mais, mais.... balbutia Anglade.

—Tu ne me reconnais pas, reprit le marquis; mais regarde-moi bien, cherche dans tes souvenirs....

Tiens, ajouta-t-il, montrant une cicatrice qui étoilait sa joue droite, voilà qui doit t'aider à t'ouvrir la mémoire.

Aussitôt, les yeux de Jérôme étincelèrent et il s'écria:

—Ah! mon commandant! monsieur le marquis....

—Marquis si tu veux, l'interrompit le noble visiteur, mais avant tout le général de Marpoix, ton ancien commandant, mon brave Anglade!

L'ancien sergent tremblait de tous ses membres, il suffoquait de joie; mais il avançait sa large main pour appeler celle du marquis.

M. de Marpoix ne la prit point cette main, qui avait su si bien tenir le fusil autrefois; il avait deviné ce qui se passait dans l'esprit de l'ancien soldat, si grand dans sa simplicité.

Il le saisit à bras-le-corps et l'embrassa en s'écriant:

—Ah! mon vieux Jérôme, mon ami, mon ami!

Après un moment d'effusion spontanée:

—Voyons, mon vieux Jérôme, dit le marquis, nous allons pouvoir causer pendant une bonne heure; tu le veux bien, n'est-ce pas? Asseyons-nous donc!

Ils s'assirent et le général prit une des mains de l'ancien sergent, que celui-ci essaya de retirer, en comparant ses mains calleuses de travailleur aux mains blanches et soignées du marquis.

M. de Marpoix comprit et dit vivement:

—Laisse ta main dans la mienne, mon camarade; est-ce que tu la trouvais trop rude et trop dure pour toucher celle du marquis de Marpoix après lui avoir sauvé la vie?.... Ne te souviens-tu donc pas de ce que sont ces bonnes grosses mains qui m'ont tiré d'affaire à Isly, que ce sont elles qui ont aidé à me transporter à l'ambulance? Ah! ce jour-là, mon vieux Jérôme, tu n'hésitais pas à t'en servir!

Eh bien, aujourd'hui, je la serre avec plaisir, ta vaillante main, et je me sens heureux et fier de la tenir dans la mienne!

Jérôme Anglade était maintenant plus à l'aise.

—Ah! mon commandant..., pardon! Ah! mon général! exclama-t-il dans un transport d'affection, qui m'aurait dit que je vous reverrais un jour! Ah! je ne peux pas vous dire tout le bonheur que j'éprouve!.... Mais comment se fait-il que vous ayez pensé à votre ancien sergent?

—Je ne t'ai jamais oublié, Jérôme.

—Ah! mon co.... mon général.

—Est-ce que tu m'avais oublié, toi?

—Non, oh! non; c'était pour moi une consolation de penser à ce bon temps d'autrefois, de me rappeler les camarades du 8e léger, je ne vous oubliais pas et la preuve, c'est le contentement que j'ai eu en apprenant que vous étiez colonel et ensuite général.

—Allons, c'est bien! Mais ce que tu n'as pas appris, sans doute, c'est que je me suis marié et que j'ai une fille, laquelle est mariée depuis neuf ans et mère de deux adorables petites filles.

J'ai eu la douleur de perdre ma femme, comme toi, mon vieux Jérôme, qui as aussi perdu la tienne, ainsi qu'une fille, je sais cela.

Un nuage de tristesse se répandit sur les traits de l'ancien forestier.

—Ne parlons plus de nos douleurs, reprit vivement le marquis, mais de choses pouvant nous égayer. Je te revois en bonne santé; c'est bien. D'après ce qu'il m'a été dit, tu es à l'abri du besoin; cela suffit, car dans le métier de soldat et de garde forestier on ne peut pas espérer s'enrichir. Du reste, moi-même, tout marquis que j'étais, j'ai commencé ma carrière en Algérie comme un simple officier de fortune.

—On le savait du 8e léger, mon général, et en parlant du commandant de Marpoix, on disait......

—Voyons, voyons, que disait-on? Je trouve drôle d'apprendre ce qu'on disait de moi il y a trente ans.

—On disait: "Le commandant de Marpoix? Cœur excellent, bonne noblesse, donnerait tout aux autres s'il avait quelque chose à lui."

Le marquis se mit à rire.

—Mon cher Jérôme, répliqua-t-il, ce n'est pas tout à fait ainsi qu'on parlait de moi.

—Mais....

—Parbleu! tu as voulu être poli; au 8e léger, sans intention de méchanceté, du reste, on m'appelait le marquis "Argent-court! Est-ce vrai?

A son tour Anglade se mit à rire.

—Ainsi, mon co.... mon général, fit-il, vous saviez....

—Est-ce que je ne savais pas tout ce qui se passait dans le bataillon des "Fringards!"

—Encore un mot que vous avez retenu.

—Assez là-dessus, Jérôme, c'est assez parler de moi. Si tu as eu des peines, mon vieux camarade, il y a aussi, dans ta vie, des choses qui t'ont donné de la satisfaction, qui font battre joyeusement ton cœur de père et de vieux soldat. J'ai vu Pierre....

—Mon fils?

—Oui. J'ai eu le plaisir de recevoir à Marpoix le commandant Pierre Anglade.

—Ah! mon général! prononça Jérôme très ému.

Il avait peine à retenir ses larmes.

Le marquis reprit:

—Jérôme, tu as le droit d'être fier de ton fils; c'est un de ces hommes qui font honneur à l'armée, à la France! Tu ne peux pas t'imaginer avec quel plaisir je l'ai embrassé.

—Vous avez embrassé mon fils! exclama l'ancien garde forestier.

—Oui, Jérôme, oui, devant son colonel et les commandants, ses camarades.

Anglade, ne trouvant pas une parole pour exprimer ce qu'il éprouvait, serrait silencieusement les mains du marquis.

—Cette maison est elle à toi? demanda M. de Marpoix, changeant de conversation.

—Oui, ma femme, ma pauvre Claudine en a hérité de ses parents.

—Ne manques-tu réellement de rien?

—J'ai plus qu'il ne me faut pour vivre, et, d'ailleurs, si je manquais de quelque chose, Pierre est là, qui veille.

—Bien, bien. Quel âge avait ta femme lorsque tu as eu la douleur de la perdre?

—Quarante-quatre ans.

—La mienne, la marquise, est morte à trente-cinq ans. Quarante-quatre ans, trente-cinq ans, c'est mourir trop jeune. Enfin, c'est ainsi, la vie! Et ta fille, quel âge avait-elle?

—A peine dix-huit ans, soupira Jérôme.

—Pauvre jeune fille! Ah! voilà, mon brave ami, voilà surtout ce qui nous tue la vie. Rien n'est plus cruel que de voir partir ceux qu'on aime.

—Et l'on se souvient, mon général, et la douleur reste au cœur.

—Tu les aimais bien, tes chères mortes?

—Je les adorais, et si je n'avais pas eu mon Pierre, je ne leur aurais pas survécu. Une de mes joies, depuis qu'elles ne sont plus, est d'avoir constamment leurs chères images sous les yeux.

Il ajouta, indiquant de la main les deux portraits placés de chaque côté d'un dressoir.

—Voilà Claudine, ma femme; voilà Gabrielle, ma fille.

Le marquis se leva et s'approcha du portrait de Claudine.

—Son regard est d'une grande douceur, dit-il, et la bonté est peinte sur sa figure; mais j'y vois aussi une expression d'angélique résignation.

—Claudine est morte paralytique, répondit Jérôme, et, quand ce portrait a été fait, elle souffrait déjà beaucoup.

—Cela se devine, dans l'effort du sourire comme dans la mélancolie du regard. Ce portrait est ressemblant?

—Telle vous voyez Claudine, mon général, telle elle était.

M. de Marpoix passa à l'autre portrait.

—A la charmante enfant! s'écria-t-il aussitôt, elle a les yeux de sa mère et la même expression de douceur et de bonté!

—Oui, murmura l'ancien garde forestier d'une voix oppressée, elle était douce et bonne....

Le marquis examinait maintenant le portrait avec une grande attention.

—C'est étrange, pensait-il, il me semble que cette physionomie ne m'est pas inconnue.

Soudain, il eut un léger tressaillement et, se frappant le front:

—C'est étonnant, se dit-il, comme il y a des ressemblances singulières; on croirait voir Cendrillon!

Le marquis revint près d'Anglade.

—Maintenant que je t'ai retrouvé, mon vieux Jérôme, lui dit-il, je veux que nous nous voyions de temps à autre; tu viendras à Marpoix!

—Ah! mon général, je le voudrais, mais mes jambes disent non. Depuis longtemps, je ne sors plus de Charmilles.

—Tu leur donneras des ordres, à tes jambes, et, morbleu! il faudra bien qu'ils t'obéissent. Tiens voilà ma carte.... Une fois à Blois, tout le monde t'indiquera le chemin de Marpoix; mais il y a mieux à faire. Quand tu seras décidé à me rendre la visite que je te fais aujourd'hui, tu me préviendras par un mot, et j'irai dans ma voiture te prendre à la gare.

—Oh! mon général.

—Je veux qu'on te voie, à côté de moi, dans le landau du marquis de Marpoix.

—Eh bien, mon général, puisque vous le voulez....

—A la bonne heure! C'est convenu, tu m'écriras!

—Oui, mon général.

—Le jour où je te recevrai, le commandant Pierre Anglade viendra aussi à Marpoix.

—Oh! vous me comblez!

—J'espère bien te prouver de toutes les manières que je ne suis pas ingrat.

Mais quelle heure est-il?

Diable! fit-il avec un air de regret, après avoir consulté sa montre, comme le temps a passé vite. Il faut déjà nous quitter, mon vieil ami. Allons, à bientôt.... N'oublie pas ta promesse.

—Oui, mon général.

M. de Marpoix prit le bras de son ancien compagnon d'armes, et celui-ci accompagna le vieux général jusqu'à sa voiture.

Fanchette était là, causant avec le cocher.

—Bonjour la mère, lui dit le marquis en souriant, nous nous reverrons ici, car je reviendrai.

—Une brave et bonne fille, mon général, fit Jérôme Anglade; c'est elle qui a soigné ma pauvre défunte et c'est à elle, à présent, qu'a soin de ma vieillesse.

Le marquis tendit la main à Fanchette, en disant:

—Continuez à avoir bien soin de mon ami Jérôme Anglade; il a un fils qui vous en sera reconnaissant.

Une dernière fois, on se serra la main, et le marquis monta dans le coupé, dont Fanchette referma la portière.

XIII

LA FERME DE VERTPRÉ.

Le gendre du marquis de Marpoix, le comte Lucien de Clairfond, avait, on le sait, son château et ses propriétés en Bourgogne, dans la Côte-d'Or, à quelques kilomètres de Semur.

Trois belles fermes, les plus riches de l'Auxois, faisaient partie de l'immense domaine du comte. Elles étaient dirigées par des hommes qui avaient su comprendre les idées de M. de Clairfond, et en qui le propriétaire avait une entière confiance.

La principale de ces fermes, la plus belle, était celle de Vertpré, dont les bâtiments d'exploitation n'étaient pas à plus de quatre cents mètres du château.

Pour l'aider dans ses travaux, Nicolas Landry, le fermier de Vertpré, avait constamment à son service cinq garçons: deux pour les écuries et la surveillance des bestiaux dans les pâtures; trois qui travaillaient aux champs avec lui.

La ferme avait en outre un berger, dont le troupeau était toujours d'environ quinze cents bêtes.

Il va sans dire que ce personnel augmentait considérablement aux époques de la fenaison, des moissons et des vendanges. Les aides, faucheurs, faneuses, vendangeuses, étaient recrutés dans les villages voisins et travaillaient à la journée.

Nicolas Landry était le type de l'homme de confiance par excellence. Le comte l'avait trouvé à la ferme lorsqu'il avait hérité de son père.

La comtesse douairière de Clairfond l'avait en grande estime, sachant que son mari l'avait formé aux travaux agricoles, travaux multiples et qui occupaient bien la journée du fermier.

Levé le premier, couché le dernier, Nicholas Landry surveillait tout, se rendait compte de tout. Il donnait des ordres doucement et encourageait les travailleurs par sa présence et son exemple.

On l'aimait parce qu'il était bon; on lui obéissait sans mauvaise humeur parce qu'il était juste.

Sa femme était la compagne qui convenait à cet homme voué à une vie d'activité.

Charlotte Landry, secondée par deux servantes, s'occupait des choses de l'intérieur, des soins à donner au ménage, de la cuisine, etc....

A heures fixes, la cloche appelait les travailleurs, qui trouvaient le couvert mis, le vin tiré, la soupe fumante....

La famille du fermier se composait, outre le mari et la femme, d'un garçonnet de quatorze ans et d'une fillette de huit ans. Une autre personne, dont nous allons bientôt parler, était considérée comme faisant partie de la famille.

On est en juillet, aux jours de la fenaison, et la ferme de Vertpré est en pleine activité.

Bien avant l'aube,—les belles nuits d'été étant si claires,—les faucheurs sont dans la prairie où, de tous les côtés, on entend les pierres à aiguiser grincer sur le tranchant des faux.

Dès que le soleil est levé, paraît une véritable petite armée de femmes, de jeunes filles, de jeunes garçons, armés de fourches et de râteaux.

Les andains sont répandus et pendant toute la journée se continuera le travail des faneurs et des faneuses.

Dès le matin aussi les étables s'étaient ouvertes, les grands bœufs roux et les vaches au pis lourd se sont rendus dans les gras pâturages.

Les moutons sont sortis de la bergerie et on les a vus passer, comme des escadrons en déroute, affolés aux aboiements des chiens de berger galopant sur les flancs de leurs colonnes bêlantes.

Les chevaux impatients qui, depuis le petit jour, frappent de leurs sabots le pavé des écuries, sortent à leur tour et sont conduits au vert. C'est là qu'on ira prendre ceux dont on aura besoin pour traîner les grands chariots chargés de foin.

(A suivre.)